



PROJET PASTORAL 2026-2027

L'école Jeanne d'Arc est un établissement catholique d'enseignement ouvert à tous. Il s'inscrit dans la lignée de l'Enseignement Catholique et veut ainsi accueillir les enfants en leur proposant ses valeurs.

Dans notre école, nous souhaitons :

-Favoriser un climat fraternel, fondé sur le respect mutuel, tant entre les enfants qu'entre les enfants et les adultes qui les accompagnent, avec l'appui des parents, afin de construire une véritable communauté éducative.

-Cultiver l'esprit de générosité et de solidarité, en favorisant l'ouverture aux autres et en soutenant divers projets, tels que la participation au Téléthon.

-Permettre de s'approprier une culture chrétienne : les temps de culture chrétienne sont obligatoires pour l'ensemble des élèves inscrits dans l'école. Ils ont lieu chaque semaine, à raison d'une demi-heure.

Les temps de culture chrétienne sont obligatoires pour l'ensemble des élèves inscrits dans l'école. Ils ont lieu chaque semaine, à raison d'une demi-heure.

En maternelle et au CP, la méthode « **Les Aventures de Zou** » permet aux élèves de découvrir, de manière adaptée à leur âge, la vie de Jésus, les principales fêtes chrétiennes ainsi que la vie des chrétiens.

Du CE1 au CM2, les trois parcours « **Les Aventures d'Anne et Léo** » proposent aux élèves, à travers les personnages d'Anne et de Léo, de découvrir des récits et des sources bibliques l'histoire de la vie des chrétiens, ainsi que les principaux temps liturgiques, notamment Noël et Pâques. Ces parcours offrent également une ouverture à la diversité religieuse et à la découverte des autres religions, au travers d'activités pédagogiques variées.

Ces deux méthodes permettent aux élèves d'acquérir les repères essentiels de la culture chrétienne, à travers des récits et des activités ludiques, et développent le respect des convictions de chacun.

-Vivre des temps de prière et célébrer les grands moments de la vie de l'Église : Tout au long de l'année, chaque classe participe à des temps de réflexion et d'échange en lien avec les grandes fêtes du calendrier liturgique.

-Des célébrations rassemblent les élèves et les membres de la communauté éducative à l'occasion de Noël et de Pâques.

-Chaque mardi matin, de 8h30 à 9h, les élèves se retrouvent au « coin prière » pour un moment de recueillement. Ce temps permet de découvrir des textes bibliques adaptés à leur âge, d'échanger avec les adultes, de chanter des cantiques et de partager des intentions à travers la boîte à prières ou la boîte à gentillesse.

Dans l'emploi du temps, une heure supplémentaire (25^{ème} heure) est réservée chaque semaine à la prière et la culture chrétienne.

La participation aux temps de prière et aux célébrations est désormais soumise à l'autorisation des responsables légaux. Les élèves qui n'y prennent pas part peuvent rester au sein de l'établissement sous la surveillance d'un adulte. Cette autorisation peut être modifiée au cours de l'année : les parents qui le souhaitent peuvent à tout moment revenir sur leur décision.

Je soussigné(e) (Nom Prénom).....

Responsable(s) léga(aux)l de l'enfant (ou des enfants):

☐ **Autorise** / ☐ **N'autorise mon (mes) enfant(s) à participer aux temps de prière (temps de prière hebdomadaire et célébrations de Noël et de Pâques).**

Signature du(des) responsable(s) léga(aux) :